Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉSENCHEVÊTREMENT DES TÂCHES ENTRE COMMUNES ET CANTON

Une structure cantonale pour la psychopédagogie scolaire

La politique cantonale en matière de prestations psychopédagogiques scolaires sera portée par un Bureau rattaché au Service de l'enseignement spécialisé. La création de cette structure fait suite à une modification de la loi scolaire et a été rendue possible grâce à la démarche EtaCom. Le Bureau occupera 2 postes de travail et gérera un volume de prestations évaluées entre 25 et 30 millions de francs par année.

Le Bureau cantonal des prestations psychopédagogiques scolaires sera créé prochainement et rattaché au Service de l'enseignement spécialisé. Cette décision du Conseil d'Etat fait suite à une modification récente de la Loi scolaire par le Grand Conseil mettant à disposition de tous les élèves du canton, quel que soit l'établissement scolaire fréquenté, les prestations dispensées par les psychologues, logopédistes et psychomotricien(ne)s.

Le nouveau Bureau portera la politique que le Conseil d'Etat et le Département de la formation et de la jeunesse souhaitent promouvoir en la matière, notamment une aide directe auprès des élèves et de leur famille par des interventions ciblées, un appui fonctionnel à tous les acteurs de l'école et une action préventive évitant le déséquilibre des rôles entre la famille et l'école.

Psychologie, logopédie et psychomotricité en milieu scolaire existent depuis longtemps dans de nombreuses communes. L'équipement actuel est cependant lacunaire, les conditions de travail disparates et les pratiques diverses. Le Bureau cantonal est chargé dans un premier temps d'élaborer un concept cantonal et un cadre réglementaire prenant en compte et harmonisant les prestations existantes dans leurs particularités régionales. Par la suite, le Bureau aura à assurer la planification, la

coordination et la gestion des prestations.

Le Conseil d'Etat veut éviter d'alourdir inutilement l'appareil étatique. Le Bureau cantonal disposera en tout et pour tout de deux postes (ils seront prochainement mis au concours) pour gérer un volume de prestations de 25 à 30 millions de francs par année. Un tel défi pourra être relevé en mettant l'accent sur toutes les formes de délégations possibles aux niveaux régional et local.

Le Conseil d'Etat se plaît à relever que ce développement des aides apportées aux élèves et à l'Ecole a été rendu possible grâce aux nouvelles répartitions des responsabilités décidées dans le cadre de la démarche EtaCom. Il s'agit là d'un exemple significatif des effets du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2000

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 00
Jean-Jacques Allisson, chef du Service de l'enseignement spécialisé, tél. 021/316.54.01